



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 23 juin 2022

Sécheresse : face à la baisse des débits des cours d'eau, les mesures de restriction sont étendues et localement renforcées

Les pluies importantes du dernier week-end ont eu un effet bénéfique sur certains cours d'eau, leur évitant de franchir les premiers seuils. Néanmoins, les indicateurs globaux montrent que la situation hydrologique du département reste dégradée :

- le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines édité par la DREAL Centre-Val de Loire le 12 juin 2022 montre des indicateurs globalement en baisse pour le département du Loir-et-Cher ;
- les pluies orageuses n'ont pas permis de recharger durablement les cours d'eau, dont les débits continuent de baisser structurellement ;

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont maintenus par arrêté préfectoral :

- * **alerte simple (DSA) pour le bassin de la Cisse amont ;**
- * **alerte crise (DCR) pour le bassin des Mauves.**

Les niveaux suivants sont déclenchés par arrêté préfectoral :

- * **alerte simple (DSA) pour le bassin du Loir amont ;**
- * **alerte renforcée (DAR) pour les bassins de la Brenne, de la Masse, des affluents de la Loire amont et du Fouzon.**

En Beauce blésoise, le seuil d'alerte reste franchi, entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur. Ainsi, les prélèvements pour l'irrigation en Beauce Blésoise sont interdits du dimanche à 8h au lundi à 8h, soit 24 heures consécutives. Il n'y a pas de restrictions agricoles en Beauce Centrale.

De manière générale, et en lien avec la vigilance déclenchée le 6 mai, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usagers extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Pour en savoir plus :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41